



Ville de Castelnaudary

ARRETE DU MAIRE N°2024-689

VILLE DE CASTELNAUDARY
Direction de l'Administration Générale

ARRETE DU MAIRE PM/NN/SF - N°2024-689

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à
M. Javier DE LA CASA, Conseiller Municipal

Le Maire de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18 et L2122-20 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection et installation du Conseil Municipal,

VU le décès de Monsieur Pierre BARBAUD, Conseiller Municipal délégué, en date du 14 août 2024,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente de Conseillers Municipaux,

CONSIDERANT que l'intégralité des adjoints au Maire bénéficie d'une délégation de fonction et de signature,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Javier DE LA CASA, Conseiller Municipal, chargé de la **Prévention**, en relation avec Monsieur Philippe GREFFIER, 1^{er} adjoint, de la **Transition énergétique** en relation avec Madame Evelyne GUILHEM, 4^{ème} adjointe, est délégué pour traiter et signer, sous ma surveillance et ma responsabilité, les actes et documents se rapportant :

✓ **Concernant la prévention :**

- Au suivi du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**,
- Au suivi du **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**, sur le volet « prévention »,
- A la réception et au traitement des demandes de la population concernant les questions de prévention des risques et de la délinquance,

Envoyé en préfecture le 06/09/2024

Reçu en préfecture le 06/09/2024

Publié le **02 OCT. 2024**

ID : 011-211100763-20240905-A2024689DAG-AI

✓ **Concernant la transition énergétique :**

- Au suivi du Schéma Directeur Immobilier Energétique,
 - Au suivi du montage des dossiers relatifs au développement des énergies renouvelables,
 - Au suivi du montage des dossiers relatifs aux opérations visant à générer des économies d'énergie concernant les bâtiments communaux ou, plus largement, le patrimoine communal,
 - Au suivi du programme municipal d'aides aux particuliers pour les travaux d'économies d'énergie,
- ✓ Au suivi **des Commissions Départementales Sécurité Incendie et d'accessibilité** en l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Jacqueline RATABOUIL, 8^{ème} adjoint. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Jacqueline RATABOUIL, 8^{ème} adjoint et de Monsieur Javier DE LA CASA, Conseiller Municipal délégué, Monsieur Jean-François VERONIN-MASSSET, 9^{ème} adjoint, assumera cette délégation de fonction et de signature.

ARTICLE 2 : le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

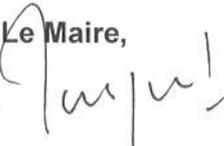
ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

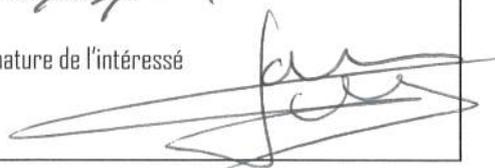
- Monsieur le Préfet de l'Aude
- Monsieur le Percepteur
- L'Intéressé.

Par ailleurs, transcription en sera effectuée au registre des arrêtés du Maire et publiée à l'emplacement d'affichage habituel.

Castelnaudary, le 05 septembre 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Notification du présent arrêté à : Monsieur Javier DE LA CASA Le <u>30/09/2024</u> Signature de l'intéressé 

Envoyé en préfecture le 06/09/2024 Reçu en préfecture le 06/09/2024 Publié le 02 OCT. 2024 ID : 011-211100763-20240905-A2024689DAG-AI	
---	---